

LE

SPORT UNIVERSEL

ILLUSTRÉ



Cliché de Givenchy.

CONCOURS HIPPIQUE DE COMPIÈGNE
LA COMTESSE DU PASSAGE DESCENDANT LA BUTTE SUR STRATZON

CHRONIQUE

On n'espère plus rien des dernières rencontres. Que peuvent-elles nous apprendre sauf en ce qui concerne les deux ans ? Souvent, d'ailleurs, elles se distinguent par leur peu de régularité, et la pluie tombée en abondance ces jours-ci, en rendant les terrains profonds et glissants, n'a pas peu contribué à nous rendre sceptiques. On ne peut, par exemple, accepter comme exacte la défaite de Tripolette par Better, son unique adversaire du Prix de Saint-Cyr ; les matches, évidemment, favorisent les surprises, mais ce n'est point par une ruse de son jockey que le fils du Sagittaire a triomphé ; il n'a rien eu à battre et Tripolette a fini épuisée, pour nous démontrer que, même sur les organismes les plus trempés, la fatigue finit par trouver prise un jour.

La fille d'Elf ne s'est jamais accommodée d'un terrain lourd, malgré son origine et sa conformation. En revanche, c'est à ces deux facteurs que l'on peut attribuer les succès retentissants et intermittents de la petite Castagnette.

Déjà, à Dieppe, dans le Prix d'Amphitrite, la fille de Presto II avait prouvé que, comme son père, elle avait une prédilection marquée pour les terrains profonds où son peu de poids et la légèreté de son action économisent ses forces ; elle nous a donné une seconde démonstration de cette aptitude en s'adjugeant le Handicap d'octobre dont les 3.000 mètres pouvaient paraître un peu longs pour elle.

Faut-il attribuer à la même raison la quasi-révélation de Thermodon dans le Premier Prix d'Automne ? Ce fils de Mordant et Thérèse, grand et très décousu, ne doit pas être un spécialiste du lourd ; son succès très facile, presque impressionnant, n'a, par malheur, qu'une signification relative, car les battus n'avaient rien à leur actif. Il n'en est pas de même pour la gagnante du Prix correspondant ouvert aux femelles. Gysy n'a eu raison que par une courte tête de Nadège, mais elle laissait assez loin d'elle Cendre de Chêne qui galope pour donner quelques espérances. A ce propos, nous ferons remarquer en quelle défaveur injuste on a tenu cette année à Deauville les produits de son père Lorlot. L'étalon de M. Henry Lepaute n'a jamais eu que des juments d'un ordre assez modeste, on ne s'est surtout pas préoccupé suffisamment des courants de sang des poulinières qu'on lui présente, comme il arrive bien souvent lorsqu'un père est tarifé à un prix raisonnable ; car, tandis qu'on se livre aux plus savantes recherches sur le papier pour accoupler les juments à qui l'on offre une saillie chère, on agit un peu au hasard pour les autres. A Lorlot il aurait fallu des juments ayant des courants de Saint Simon ou de Galopin ; à leur défaut, le sang de Vedette est appelé à bien rencontrer avec ce représentant de Barcaldine et d'Hermit, c'est le cas de Gysy. Eh bien, malgré ces conditions peu favorables, Lorlot donne tous les ans une bonne moyenne de vainqueurs ; ses enfants se comportent aussi bien en obstacles qu'en plat. Ce sont de jolis chevaux, par surcroît pleins de race et trempés. Cependant ils ne sont pas à la mode.

Comme à Longchamp, l'état de la piste a influé sur les résultats à Maisons-Laffitte. Au moins est-ce la seule explication qu'on puisse donner de la défaite de Ouida, The Irishman, Matchless, Gavarni, Saint Ange, par Agenda, dans le Prix Perth. Pour lui trouver une chance, malgré une défense honorable toute récente contre Yerres, il fallait remonter au début de l'année, à une époque où le prestige de son origine, la confiance de son propriétaire et puis ensuite le gros prix qu'il avait obtenu en changeant d'écurie, lui faisaient accorder un crédit dont il ne s'est jamais montré digne. Mais les Rabelais se sont toujours tirés des terrains défoncés avec tant de désinvolture qu'il faut mettre sur le compte de la piste ce succès inattendu.

Comme aussi, probablement, la défaite d'Apollo par Meillerie, dans le Prix Upas ; car le cheval de M. Edmond Blanc avait fort bien couru récemment contre Amadou et doit être d'une classe sensiblement supérieure à celle de la pouliche ; par contre, elle est issue de Son O'Mine et sa mère est une fille de Saint Angelo, dont la production s'est toujours montrée meilleure sur le mou que sur le dur.

Vraiment c'est un indice du peu de solidité de la plupart de nos races de pur sang, qu'un facteur comme l'état des pistes soit d'une importance aussi capitale dans le classement. On comprendrait facilement que nos chevaux fussent très différents sur le gazon ou dans

les labourés, mais qu'un peu de pluie tombée sur les tapis si parfaitement entretenus des hippodromes parisiens ait une semblable influence, c'est une chose qui ne peut s'imposer sans étonnement qu'aux joueurs habitués à peser dans des balances de précision la chance de chacun et à mettre en doute la supériorité la mieux établie en apparence, parce qu'aujourd'hui la montée est à la fin du parcours au lieu de se trouver au commencement, parce que la piste tourne à gauche et non à droite, ou pour un tas d'autres raisons encore moins concluantes. Pour ces sportsmen-là le parcours idéal est une ligne droite sur un terrain plan, comme à Maisons-Laffitte ; ils acceptent aussi une piste circulaire, mais à condition encore qu'elle soit toute de niveau et les tournants à virages relevés. Peu à peu, on arrive à rendre ainsi notre cheval de courses tout à fait artificiel, sensible aux moindres modifications dans le terrain, le tracé de la piste, l'état atmosphérique, une machine de précision en un mot et non plus un cheval armé au physique pour vaincre toutes les difficultés, au moral prêt à tous les combats.

Cela paraît si naturel qu'on considère comme une excuse valable et non point comme une diminution pour un animal de n'avoir pu venir à bout d'une tâche pénible. Après le Prix du Cèdre, dimanche, où Martial III a rendu six livres en plus du sexe à Wagram, on n'a point tant exalté le mérite du vainqueur que cherché à pallier la défaite de la favorite en invoquant entre autres excuses la lourdeur d'un sol déjà ressuyé et que les anciens sportsmen auraient considéré comme idéal. Il faut le reconnaître, le dernier succès de Wagram sur un Houli complètement hors de forme avait fait illusion.

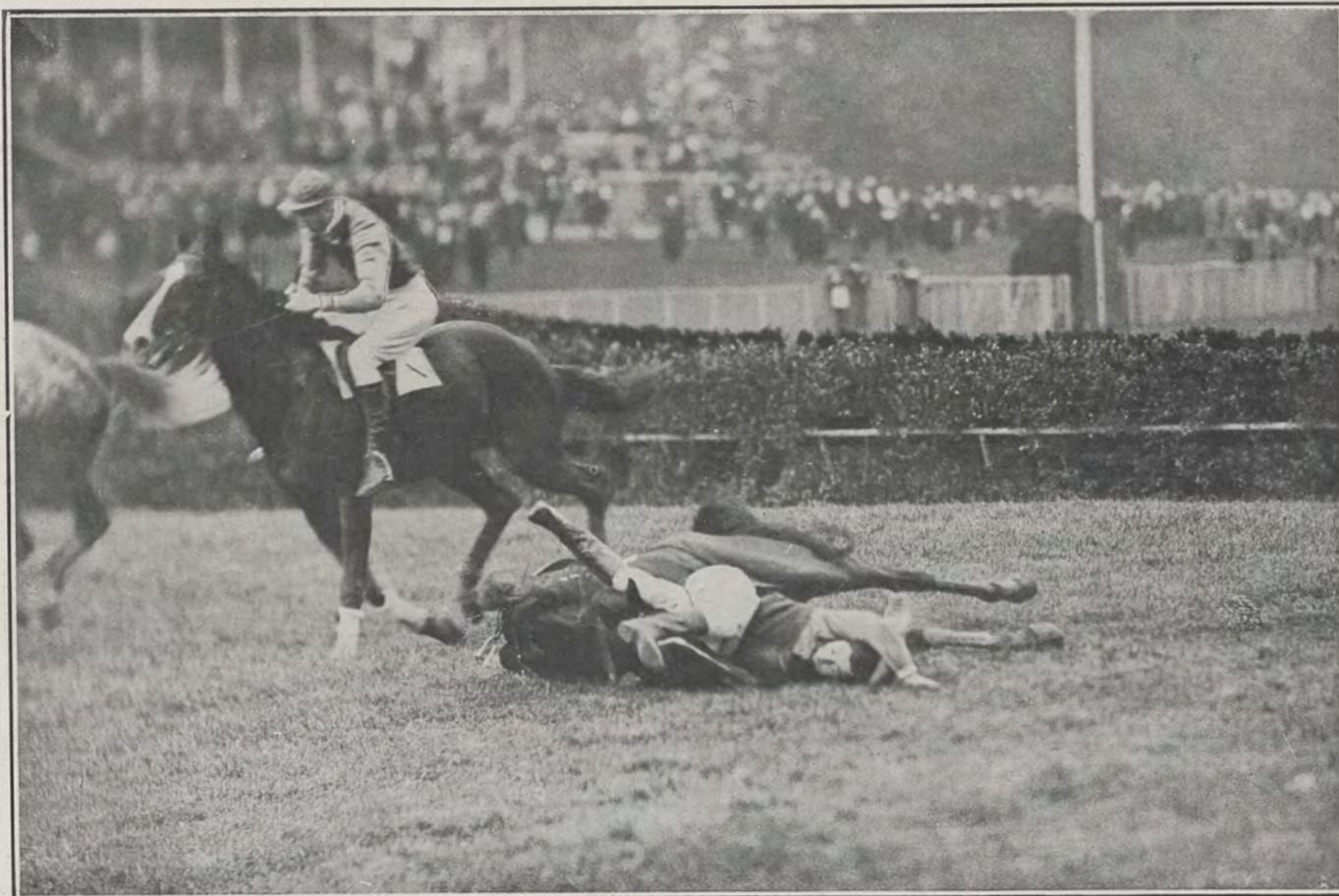
Ne rencontrant aucune résistance, la fille de Phoenix avait gagné le plus brillamment du monde, trop brillamment même, car on a souvent constaté que les animaux qui abusent de cette façon de leur supériorité sont les premiers à rendre les armes devant une résistance souvent fugace. Il nous faut donc ranger Wagram II dans la catégorie des sujets plus brillants que solides ; la vraie excuse de la pouliche, c'est qu'elle est très femelle, très grande dame, très délicate ; elle n'est point armée par la nature pour les luttes trop rudes et ce serait vraiment dommage de l'y abîmer. Notons en passant les progrès considérables réalisés par Le Cid, depuis sa rentrée à Maisons, quand il avait fini un demi-tour de piste derrière le vainqueur d'hier.

Le Prix de la Forêt, l'épreuve capitale de dimanche, depuis qu'il est transporté à Longchamp et couru sur la distance significative en l'occurrence de 1.600 mètres, permet de comparer très utilement les jeunes chevaux avec leurs aînés.

Les conditions de poids, fort bien étudiées, handicapent au mieux les diverses générations ; d'ailleurs en cinq ans les vieux chevaux avaient gagné à trois reprises. Cette fois, qui était la sixième, les jeunes l'ont emporté, rétablissant la balance.

Il faut dire que les vétérans n'étaient point représentés très fortement. Foxling, qui n'est pas lui-même sur ce terrain ; Maboul, cheval de second ordre ; Calvados III, dont la forme est en plein déclin ; Bugler, pour qui la distance était un peu longue et qui tourne mal, ne sont pas les champions autorisés de leurs générations respectives. Au lieu que Dagor, dont l'échec dans le Grand Critérium n'était dû qu'à un incident de courses, peut invoquer des titres sérieux à représenter les deux ans.

Le vainqueur de Critérium de Deauville du Prix La Rochette, le second du Critérium de Maisons à neuf livres de Coupesarte, est sûrement à la tête de sa génération sur les petits parcours. Toute la question était de savoir si les 1.600 mètres n'excédaient pas ses moyens ; quant à nous, notre opinion à cet égard était formelle. Et cependant l'événement a failli nous donner tort puisque Dagor, dont la condition est parfaite, a eu raison de tous ses aînés et n'a trouvé son maître qu'en Blarney. Le succès de ce dernier relève le mérite d'Ecouen qui en a eu raison dans le Prix des Coteaux et d'après cette ligne aurait bien pu enlever le Grand Critérium même sans incident. Blarney avait déjà fini assez près de Dagor pour prendre sa revanche sur une distance un peu longue pour son rival. Mais alors quelle est la valeur de cet axiome qui refuse toute tenue aux produits de l'élevage yankee ? Le poulain de M. Duryea est en effet un des plus américains qui aient couru ici. Son père, Irish Lad, issu d'un étalon anglais, est, du côté maternel d'une vieille souche des Etats-Unis ; sa mère est le produit d'une formule analogue puisqu'elle est fille de Meddler et d'une jument purement yankee. Ni Irish Lad ni son fils Blarney ne rentrent dans aucune des familles classifiées par Bruce Love ; elles ont une croix en guise de numéro. Voilez-vous la face, vous, les puristes du stud book.



AUTEUIL, 19 OCTOBRE — CHUTE DE CIGALE V (A. BENSON) A LA RIVIÈRE DES TRIBUNES, DANS LE PRIX DE CHAMBLY

NOS GRAVURES

LA réunion du 19 octobre dernier à Auteuil donna lieu à de nombreuses chutes.

Nous reproduisons ci-dessus celle de Cigale V, survenue à la rivière des tribunes, dans le PRIX DE CHAMBLY (4.200 mètres, steeple-chase), qui se termina par la victoire de Vingt Hanaps, devant Magicienne et Ratafia II. Gros Risque, le favori de cette épreuve, se tua au saut de la double barrière.

LE PRIX LE NAGEUR (haies, 4.000 mètres), l'épreuve importante de cette réunion, réunit 13 concurrents et se termina par la facile victoire d'Ovide II. Ce dernier, restant dans le peloton pendant la plus grande partie du

parcours, ne rejoignait que dans le dernier tournant le peloton de tête, composé de Arson, Pompon du Général, Ismen, Cantinier II et Va Tout. Le résultat restait indécis jusqu'à la dernière haie, où Arson, Ismen et Ovide II sautaient de front, suivis de près par Aloès III; mais, sur le plat, le cheval de Mme Procureur s'assurait aisément le meilleur, précédant de trois longueurs Aloès III, que suivaient Ismen, Arson et Va Tout.

A signaler la bonne performance d'Aloès III qui, abordant les haies d'Auteuil pour la première fois, se comporta remarquablement et semble devoir faire bonne figure dans son nouveau métier.

OVIDE II, le vainqueur du Prix Le-Nageur, né en 1907, par Lauzun et Orange et Bleue au haras de la Chapelle, chez le comte de Chenellette, fut acheté yearling par Mme Procureur.

Il débutait à 3 ans, remportait une victoire en plat, le Prix Ventre Saint-Gris au Tremblay, puis était dressé sur les obstacles et



OVIDE II, P^e B., 5 ANS, PAR LAUZUN ET ORANGE ET BLEUE, APP^t A M^{me} CL. PROCUREUR GAGNANT DU PRIX LE-NAGEUR A AUTEUIL



Va Tout

Pompon du Général
Cantinier II Arson

Roghi

Cvide II
Aloès III

AUTEUIL, 19 OCTOBRE — LE PRIX LE-NAGEUR, DANS L'ALLÉE DES FORTIFICATIONS

remportait la saison dernière le Prix La Veine à Auteuil. Il n'avait couru qu'une seule fois cette année, sans succès du reste.

Le Prix de la Forêt, épreuve importante de la réunion du 20 octobre dernier à Longchamp, revint à BLARNEY dont nous reproduisons ci-contre la photographie.

Huit concurrents, quatre jeunes chevaux et quatre âgés, se présentaient au départ de cette épreuve qui se termina à l'avantage de deux des représentants de notre jeune génération, Blarney et Dagor, les deux premiers du Critérium de Deauville, mais qui se classèrent cette fois dans l'ordre inverse. Bugler, compagnon d'écurie du vainqueur, prenait délibérément la tête et assurait le train jusqu'à l'entrée de la ligne droite où il était nettement détaché du gros du peloton qui le rejoignait pourtant bientôt.



BLARNEY, Pⁿ BAI, NÉ EN 1910, PAR IRISH LAD ET ARMENIA, APP. A M. H.-B. DURYEA
GAGNANT DU PRIX DE LA FORÊT A LONGCHAMP

Dagor le distançait aussitôt, du reste, mais le représentant de l'écurie Edmond Blanc était immédiatement attaqué par Blarney,

resté jusqu'alors en queue du peloton et qui, venu en pleine piste, dans une action des plus faciles, prenait l'avantage pour l'emporter avec la plus extrême facilité.

Dagor prenait la deuxième place à une longueur, devant Bugler, Maboul II et Oukoïda.

Blarney est un très joli cheval bai, fils de Irish Lad, dont la production chez nous s'annonce sous les plus heureux auspices, et Armenia, jument de grande origine, fille de Meddler qui, lui aussi, fait la monte au haras de Fresnay-le-Buffard, et d'Uranie, dont le pedigree contient le sang de Mortemer.

Le cheval de M. H.-B. Duryea, qui avait à son actif quelques bonnes performances, n'avait, jusqu'à ce jour, remporté qu'une seule victoire, le Prix de Villers à Deauville.

Les deux Prix du Ministère de l'Agriculture des Anglo-Arabes

On sait que les Prix du Ministère de l'Agriculture réservés aux animaux de race anglo-arabe se disputent alternativement sur les principaux hippodromes de la région du Sud-Ouest. Cette année, c'est Auch qui bénéficiait de ces deux importantes épreuves, lesquelles attirèrent, en même temps que les meilleurs spécialistes, tous les sportsmen du Midi.

Aussi l'assistance était-elle des plus nombreuses et des plus choisies le 13 octobre, au chef-lieu du Gers.

Le premier Prix du Ministère de l'Agriculture (pour poulains de 3 ans, comptant au moins 25 % de sang arabe), doté de 14.000 francs et disputé sur 2.000 mètres, a été gagné par Alinton, à M. Labrouche, qui, après une course

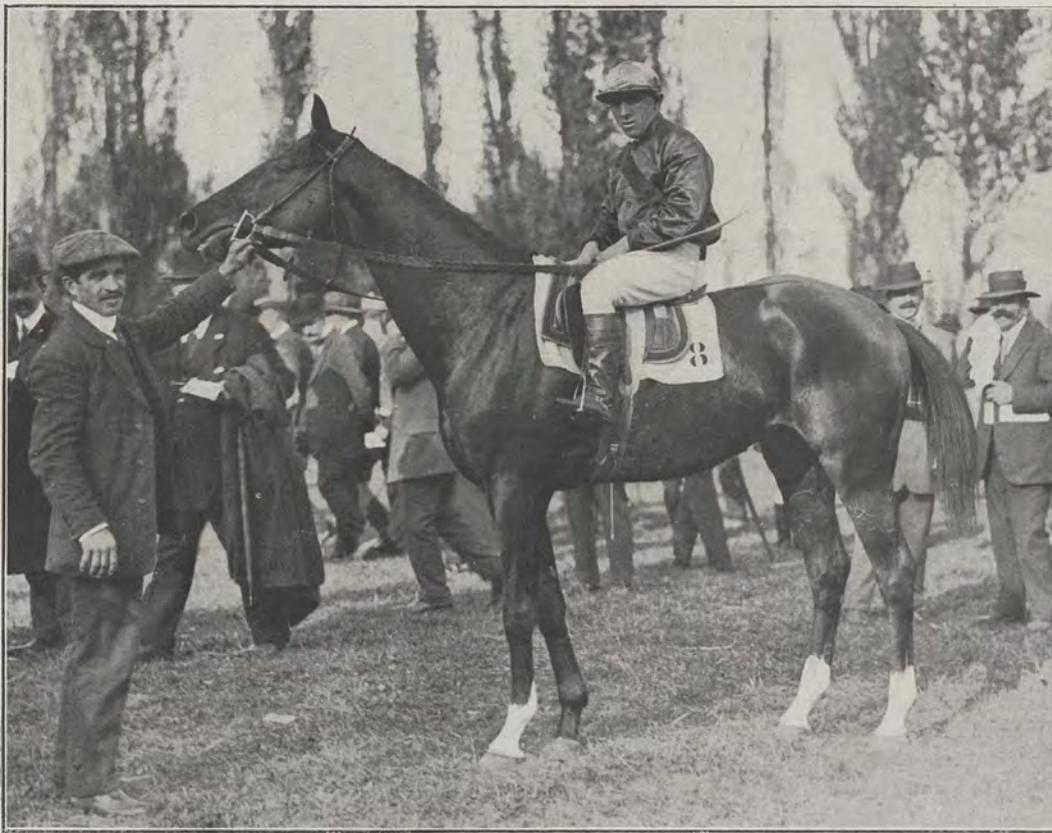
d'attente, est venu régler par une encolure Incitatus au moment où celui-ci avait pris le meilleur sur Jasmin. Dans le deuxième Prix du Ministère, ouvert, sous les mêmes conditions, aux pur sang arabes et aux animaux ayant au moins 50 % d'arabe, le champ était plus fourni. Dix poulains se sont rangés sous les ordres du starter. Gros Loulou s'était rendu maître du lot quand, attaqué à la sortie du tournant par Diamant IV, très bien soutenu par son cavalier, il faiblissait, se laissant battre d'une encolure. Joueur finissait fort troisième devant Montréal.

Les vainqueurs des deux grandes épreuves ont été l'un et l'autre achetés par la Commission des Haras, composée de MM. les inspecteurs généraux Quinchez, d'Heilhes et Saint-Priest qui, usant du droit conféré par les conditions de la course, les ont réclamés pour 20.000 francs.

Alinton, un fils du remarquable étalon anglo-arabe Prisme, frère utérin d'Armagnac et d'Alcool II, est né chez M. Bergeron et appartient à M. Labrouche. C'est un joli cheval plein d'espèce, peut-être un peu menu dans son arrière-main, mais très équilibré pour tant et qui a fait preuve de beaucoup de qualité, puisque, sur huit courses disputées avant le Prix du Ministère, il en avait gagné quatre, se plaçant trois fois, gagnant plus de 13.000 francs d'argent public.

Diamant IV, le vainqueur du 2^e prix, est un pur sang arabe par Antonio et Dibphide. Son origine lui valait une décharge de est remarquable si l'on tient compte des précédents. C'est un ravissant petit cheval, très étendu, avec beaucoup de membre, qui sera apprécié comme reproducteur. Né chez M. J. Violet, il a couru sous les couleurs de M. Labadie, fournissant une carrière très brillante et très fructueuse. Il a couru neuf fois, gagnant huit courses, se plaçant une fois troisième. Il gagnait près de 15.000 francs avant le Prix du Ministère. Ce petit arabe rapporte donc environ 50.000 francs à son propriétaire, ce qui, on en conviendra, est assez coquet.

Paul BOURGARDE.



ALINTON, ANGLO-ARABE BAI, NÉ EN 1909, PAR PRISME ET ARMOISE
A M. LABROUCHE, GAGNANT DU PREMIER PRIX DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE A AUCH



Clichés Trézignac.

DIAMANT IV, ANGLO-ARABE ALEZAN, NÉ EN 1909, PAR ANTONIO ET DIBPHIDE
A M. LABADIE, GAGNANT DU DEUXIÈME PRIX DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, A AUCH



Clichés de Givenchy.

1. L'ATTELAGE A QUATRE DE M. MELLER

2. AVANT LA PRÉSENTATION DES CHEVAUX DE CHASSE ET DE SELLE

3. LA COMTESSE DURAND DE BEAUREGARD

Concours Hippique de Compiègne

DE toutes les villes de France, Compiègne est sans contredit l'une des plus sportives, et la Grande Semaine Hippique Internationale qui vient de s'y dérouler, du 6 au 14 octobre dernier, prend place au rang des grandes manifestations similaires de l'année 1912.

La jeune Société du Concours Hippique de Compiègne, à la destinée de laquelle préside M. Fournier-Sarlovèze, le créateur et l'instigateur de toutes les grandes fêtes sportives de la coquette cité, a remporté un très gros succès.

Le programme très judicieusement établi devait, du reste, satisfaire les plus difficiles : épreuves de concours, courses, chasses à courre et point to point y alternaient en effet et attirèrent sur les bords de l'Oise nombreux cavaliers et veneurs.

Le parcours d'obstacles du Concours Hippique rallia également tous les suffrages. Formé d'obstacles imposants, coupé de nombreux fossés plus ou moins profonds, accidenté de buttes progressivement élevées et surmontées de barrières ou de murs, il obligeait chevaux et cavaliers à s'employer à fond et donna lieu à un merveilleux spectacle qui enthousiasma littéralement le public présent à ces réunions.

La première journée portait à son programme le Prix des Régi-

ments et les Prix Couplés (officiers) qui donnèrent lieu à d'excellent sport et attirèrent dans les tribunes une assistance aussi nombreuse que choisie.

Vigilante, au lieutenant-colonel de Loiray, du 9^e dragons, montée par le lieutenant de Cheffontaine, s'assura la victoire dans la première de ces épreuves, devant Fougère (lieutenant Dario) et Pom-

padour (lieutenant Desprées).

Les Prix Couplés (officiers) revenaient à Varech (capitaine Bucant) et Berbir (lieutenant de Roubin), devant Brigitte (lieutenant de Martimprey) et Vigilante (lieutenant de Cheffontaine).

Après une journée de chasse à courre dans la forêt de Compiègne, par l'équipage du marquis de l'Aigle, chasse qui était suivie par de nombreux cavaliers, les épreuves du concours se continuaient sur le coquet terrain de la route de Choisy.

C'était tout d'abord la présentation des voitures de maître à laquelle participèrent, sur l'autorisation du

ministre de l'Agriculture, quatre superbes attelages à quatre du dépôt des étalons de Compiègne qui, évoluant dans une action merveilleuse, firent ample moisson d'applaudissements.

Parmi les voitures de maître présentées, il convient de citer le mail-phaéton de Mme la baronne de Langlade, qui s'adjugea la Coupe Fournier-Sarlovèze, le tonneau de Mlle G. Cohan, l'américaine de



UNE CHUTE A LA RIVIÈRE

M. M. Depew et le break de M. de Lestapis.

Le Prix de la Forêt, réservé aux officiers et disputé au cours de cette seconde réunion, mettait aux prises 25 concurrents et se terminait par la victoire de Duchesse II, au lieutenant de Percin, montée par le lieutenant Wallon, devant Allonsy (lieutenant Dario) et Judge Kemps (lieutenant Fusier).

La troisième réunion portait à son programme la présentation des équipages de chasse à courre, présentation qui fut des plus réussies et attira un nombreux public.

Cinq équipages : Halatte, Biarritz, Chézelles, Spa et Rallye Anthic, représentés par MM. Baudrier, Kulp, Goldschmidt, P. Crépin, d'Orsetti, R. Durand de Beauregard, P. Lambert, Miot, du Passage et de la Serre, accompagnés des gracieuses autant qu'intrépides amazones : Mlle Kulp, Mmes Goldschmidt, R. Durand de Beauregard, Paul Lambert et du Passage, évoluèrent sur la piste, franchissant gaillardement les haies, pendant que de joyeuses sonneries de trompe réveillaient les échos d'alentour.



ROSE D'OR, PILOTÉE PAR LE BARON DE LADOUCKETTE
FRANCHISSANT LE MUR SUR LA BUTTE

Le Prix d'Essai, qui clôturait cette réunion, ne réunissait pas moins de 30 gentlemen qui abordèrent crânement les quinze obstacles du parcours. Les chutes furent nombreuses, mais sans gravité, et la victoire revint à Darmortschepper, à M. Ducornet, monté par M. Dehaussy, devant Gladiateur, à M. Brodin, et Grass-Hopper, au comte Louis d'Havrincour.

Après une trêve d'une journée, pendant laquelle les sportsmen n'eurent qu'à choisir entre une chasse à courre de l'équipage de Chézelles et les courses données sur l'hippodrome du Putois, le Concours hippique reprit ses opérations et fit disputer, au cours de sa quatrième réunion, le Prix du Chemin de Fer du Nord (Omnium gentlemen) qui ne réunit pas moins de 50 concurrents

classés parmi nos meilleurs spécialistes de Concours hippiques.

Le parcours très dur mit une fois de plus en valeur les qualités de MM. Horment. Ricard, d'Auzac de la Martinie, Barraud, de Carcaradec et Goldschmidt qui, se jouant des difficultés, enthousias-



M^{me} P. LAMBERT SUR LADY LIKE, SAUTANT LE MUR APRÈS LA BUTTE



FÉNELON, MONTÉ PAR LE LIEUTENANT HORMENT, AU SAUT DE LA DOUBLE BARRE

mèrent les nombreux passionnés amateurs disséminés autour de la piste.

Miss, à M. Lœwenstein, pilotée par M. Horment, s'adjugeait cette épreuve devant Riquiqui, au baron de Ladoucette (M. d'Auzac de la Martinie); Poor Boy, à M. Brodin (comte de Carcaradec); Gentleman, à M. E. Kann (M. Goldschmidt), et Tristan, à M. Lœwenstein (M. Barraud).

La cinquième réunion, des plus chargées, portait à son programme la présentation des chevaux d'attelage, les Coupes de Salverte et Jenart, ainsi que le Prix du Rond-Royal.

Inconnu, à M. Darmonville, s'adjugeait le premier prix des chevaux d'attelage, devant Gracieuse, à M. G. Orens, tandis que M. Cardon du Mériquin remportait le prix réservé au plus bel attelage en paire avec ses deux superbes demi-sang, Riga et Survietta.

Les Coupes de Salverte et Jenart (présentation des chevaux de chasse et de selle) donnaient lieu à un spectacle superbe. Cavaliers et amazones franchissaient à tour de rôle les obstacles, dont nos photographes plus que de longues descrip-

tions donneront une juste idée, et étaient classés comme suit par le jury, composé des généraux Rousseau et de la Garenne, du comte d'Orsetti et du baron de la Motte.

COUPE DE SALVERTE: Grand National à l'équipage de Spa Hunt, monté par le comte P. Lambert.

COUPE JENART: Stratzon, à M. Lœwenstein, monté par la comtesse du Passage.



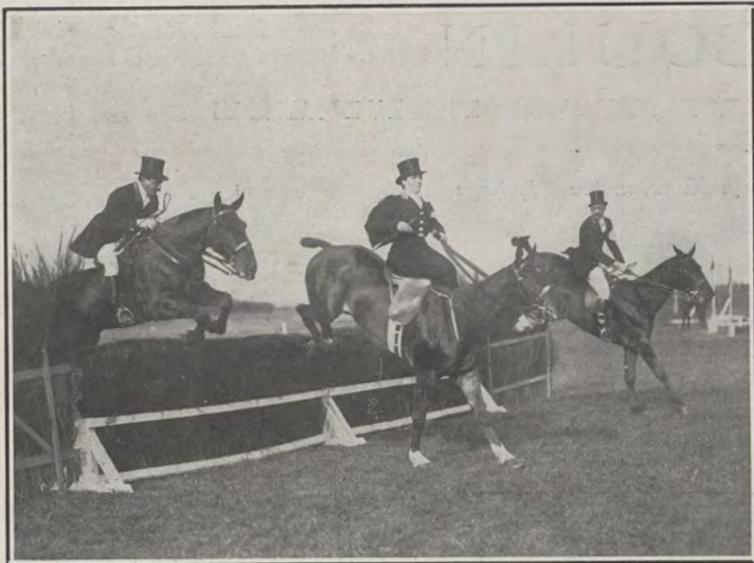
GRASS-HOPPER, AU COMTE L. D'HAVRINCOURT
MONTÉ PAR LE CAPITAINE THOMAS, FRANCHISSANT LE BROOK

Remarqué au cours de ces épreuves les présentations de Lady Like (Mme P. Lambert), Le Touquet (comtesse P. de Segonzac), Fenimore (Mme Goldschmidt), Lebidinis (baron de Barante), Indicateur (M. de Buisseret), etc., etc.

Le Prix du Rond-Royal, qui clôturait cette réunion, mit aux prises 40 concurrents et se termina tout à l'avantage de l'écurie Lœwenstein, dont les chevaux s'assuraient cinq des sept prix, Miss (M. Horment) se classant première devant Tristan (M. Barraud) et Gerfault (M. Ricard).

La dernière réunion, donnée par un temps magnifique, avait attiré une foule considérable.

Le Prix de la Ville de Compiègne était l'occasion d'une belle victoire

M^{me} ET M. GOLDSCHMITH ET M. P. CRÉPIN DE BIARRITZM^{me} ET M. LAMBERT ET M. P. MIOT, DE SPA

LA PRÉSENTATION DES ÉQUIPAGES DE CHASSE A COURRE

de Duchesse II, à M. de Percin, montée par le lieutenant Wallon, devant La Puce (lieutenant Laterrade), Volte Face (lieutenant de Cossette), Vigogne (lieutenant de Cheffontaine) et Bedboy (lieutenant Derain).

L'épreuve de puissance, qui clôturait la série des épreuves données sur le terrain de la route de Choisy, donna lieu à toute une série de prouesses follement acclamées par les nombreux spectateurs présents.

Confirmant ses précédentes victoires, l'écurie Lœwenstein s'adjugeait à nouveau le meilleur, Lady Horse (M. Barraud) précédant Tristan (M. Barraud) et Djali (M. d'Auzac de la Martinie), classés *ex æquo* pour la seconde place.

Venaient ensuite Brown-Bess (M. J. M. Brodin) et Fénelon (M. Horment).

Un point to point terminait enfin la Semaine Hippique de Compiègne et remporta, tout comme les autres épreuves, un complet succès.

Ce superbe cross-country de seize kilomètres, tracé par M. Ch. de Salverte, fut conduit de main de maître par M. Le Camus de Wailly avec son équipage de chiens de drags du Touquet.

Le départ était donné devant le château de Kimberlieu, par M. le comte de Béthune-Sully, à soixante cavaliers et amazones qui, après avoir franchi plus de cinquante obstacles artificiels et naturels, arrivèrent au château d'Armel où un lunch leur fut offert par M. et Mme Depew.

Cette dernière épreuve, une des plus goûtées de

la Semaine Hippique, avait réuni tous les nombreux sportsmen de la région compiégnnoise, et il nous paraît intéressant de citer, parmi les personnes présentes :

M. Fournier-Sarlovèze, le président du Concours hippique, qui suivit tout le point to point sur son superbe cheval Beau Masque; comte du Bourg de Bazas, comte et comtesse de Gueurtz, comte et comtesse

Bertrand de Mun, M. de Chambry, docteur Pfeiffer, Mme La Perche, M. et Mme de Barante, M. Brodin, baron et baronne Merlin, commandant Keller et Madame, M. de Belloy, M. et Mme Gaillard, M. et Mme Jénart, M. Leclerc, M. et Mme de Sesseval, M. Catoire, Mme Girod de l'Ain, lieutenant-colonel Hérouard, capitaine Main, lieutenant Fusier, baron et baronne de Roubin, baron et baronne de Segonzac, M. et Mme Wagner, M. et Mme Outrey, comte et comtesse de Buisseret, M. et Mme de Lestapis, comte Ch. de Salverte, comte et comtesse du Passage, M. de Vienne, comte et comtesse D. de Beauregard, M. et Mme Théry, M. et Mme de la Gatinerie, M. et Mme de Comminges, comte et comtesse d'Orsetti, M. et Mme P. Fournier-Sarlovèze, M. Desmoutiers, Mme Marino Vagliano, M. et Mme de Valroger, prince de Lucinge, baron Foy, M. et Mme Goldschmidt, comtesse d'Elva, marquis et marquise de Gabriac, Mme Delagarde, M. et Mme Lambert, etc., etc.

R. G.

LE DÉPART DU POINT TO POINT AU CHATEAU DE KIMBERLIEU CHEZ LE C^{te} DE BÉTHUNE-SULLY

LA DARBOULIN

OU HISTOIRE D'UNE VIEILLE FANFARE

Etude demandée par S. A. le Prince J. Murat, maître d'équipage

(Suite et fin)

CHAPITRE V

LA VOITURE.

LE Darboulin de nos jours, au sens général, ce n'est plus un homme conduisant un mulet en main, c'est un homme conduisant une voiture et un cheval, apportant le déjeuner, les trompes et les effets des hommes qui vont au bois. Dans certains équipages, ce conducteur suit de loin et rapporte le cerf.

Nous avons posé la question : « Qu'est-ce que Darboulin ? » à un académicien s'intéressant quelquefois aux questions touchant à la vénerie des premier et deuxième Empire.

« — Darboulin, mais c'est lui qui a organisé la voiture, c'est bien connu.

« — Quelle voiture ? » avons-nous demandé après un moment de réflexion.

Il eut l'amabilité de nous répondre : « Je chercherai », et une bien plus grande, celle de nous tenir parole dans la suite.

Quelques semaines après, il nous a fait le grand honneur de nous répondre qu'il avait confondu deux noms, et qu'il ne retrouvait plus « la voiture de Darboulin », mais simplement le nom de Darboulin dans l'*Almanach de Monsieur*, comme lieutenant de vénerie, ce que Noirmont avait publié depuis longtemps.

Cette voiture à chevaux pour les vivres et les effets, quand l'état des chemins s'y prêtait, semble remonter au temps de Louis XIII.

a) En effet, dans son *Traité des Chasses* (chap. XIII, « De la Chasse du cerf »), le baron de Lage et Chaillou, décrivant le service des officiers ordinaires de la vénerie de Louis XIII, dit (p. 182, l. 15) :

« Le cerf étant pris, c'était au gentilhomme qui avait relayé le

dernier, à aller chercher la charrette pour mener le cerf au quartier. »

Il ne cite pas son document et nous n'avons jamais pu le retrouver.

b) Consultons maintenant le passage sur « Le Vin des chasses », dans E. Jullien, *La Chasse* (p. 298) :

« Lorsque Louis XV allait à la chasse, les officiers de la vénerie mettaient dans les fourgons quarante bouteilles de vin, dont souvent le roi ne goûtait pas. C'était moins pour lui que pour ses suivants, ses piqueurs, ses palefreniers et surtout pour ceux qui portaient cette cantine ou qui se la faisaient porter pour l'avoir fournie. Un jour cependant, Louis XV ayant soif, demande un verre de vin. — Tout est bu, répondit un valet. — Qu'on en prenne à l'avenir quarante et une, répondit le roi, afin qu'il en reste une pour moi ! »

E. Jullien cite comme source la *Galerie de l'Ancienne Cour* (t. III, p. 113), mais nous n'y avons pas trouvé trace de fourgon, ni de véhicule quelconque.

c) Dans Paul Domet, *Histoire de Fontainebleau* (p. 288), nous lisons : « Sous Louis XVI, une autre prérogative qui s'étendait à tous les hommes faisant partie de l'équipage, consistait à « déjeuner aux frais du roi » les jours où celui-ci assistait à la chasse.

Ce repas leur venait par des voitures à chevaux, deux hommes étaient affectés à ce service; mais il ne se trouve nulle part qu'il y en eût jamais un seul portant le même nom de famille que le lieutenant de vénerie du comte de Provence.

d) « Sous le second Empire, écrit M. E. Jadin, la carriole portait au rendez-vous le déjeuner, les bottes et les

trompes des hommes qui avaient fait le bois. Cette carriole rentrait après le rendez-vous à la maison.

« Il n'y en avait pas qui suivait la chasse pour rapporter le cerf

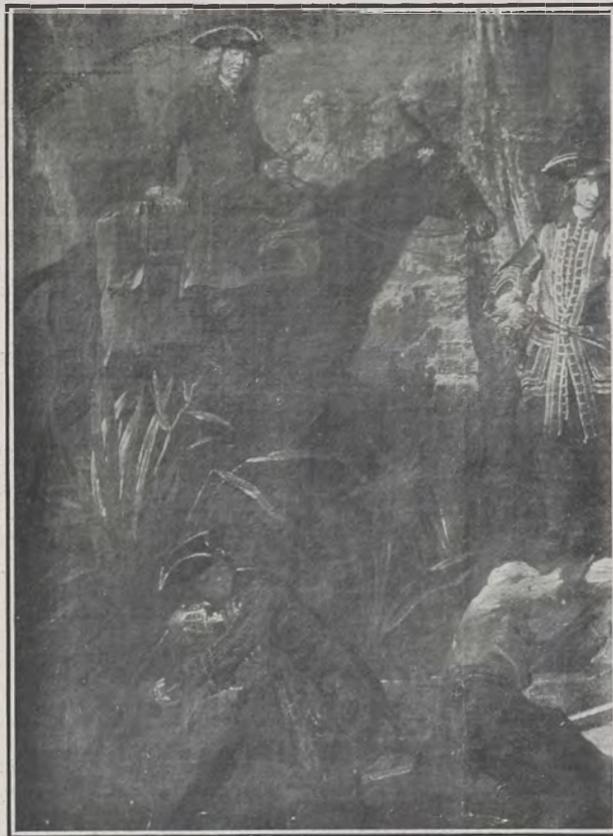


FIG. 14 — BONNET, COUREUR DE VIN, PAR OUDRY (1728)
MUSÉE DE TOULOUSE



FIG. 15 — « VEÛE DU CHASTEAU DE CHAMBORD », GRAVÉE PAR FILUESTRE (1676), TRIANON.

mort ; c'était généralement un cafetier, qui suivait la chasse avec des rafraîchissements, qui le rapportait. Les choses devaient se passer ainsi sous le 1^{er} Empire, car tout y a été calqué.

« Pour les spécialités de la Bouche, sous le second Empire, aux chasses de l'empereur, c'étaient les fourgons de la Bouche (service des Ecuries de l'empereur) qui apportaient le goûter pour la cour. Cela ne regardait en rien la Vénérie, mais le Château. »

e) Dans un autre auteur plus moderne, nous lisons :

« Sous Charles X, les chasses à Fontainebleau se passaient en novembre et décembre. Le porte-arquebuse allait au rendez-vous dans une voiture avec une longue carabine destinée à servir le cerf, puis venait le caisson qui devait transporter le cerf. »

Bref, l'existence, sous Louis XV, d'une voiture ou d'un fourgon attelé de chevaux et portant du vin pour les officiers de la vénerie est possible, mais *non prouvée*. Nous laissons en effet à M. E. Jullien, président de tribunal, toute la responsabilité de sa phrase : « Les officiers de vénerie mettaient dans les fourgons... » Selon nous, il l'a inventée, car en nous reportant à la *Galerie de l'ancienne Cour* (p. 113), il est dit beaucoup plus simplement : « Lorsque Louis XV alloit à la chasse, on portoit à sa suite quarante bouteilles de vin, dont souvent le roi ne goustoit pas. »

Ce « on portoit » là ne fait pas forcément allusion à une voiture, mais peut-être tout simplement aux coureurs de vin. Louis XV a souvent chassé, dans sa jeunesse, dans des parties de forêts où les routes de chasse étaient impraticables aux voitures.

Il n'y a aucune preuve que Jean-Potentien Darboulin ait eu dans ses attributions de s'occuper du service de la Bouche chez le comte de Provence, d'autant plus que ce prince, du moins à Sénart, allait au rendez-vous en voiture après avoir déjeuné.

Nous ne quitterons pas cette voiture ancienne mal définie, sans citer le « Riboulin » (Fig. 17), (Darboulin travesti), titre qu'un auteur abusé, M. P. M., a donné à la reproduction photographique du « Darboulin » servant à l'équipage du comte G. d'Andigné dans le numéro de *Sports modernes* d'octobre 1905.

CHAPITRE VI

LA LÉGENDE DE DARBOULIN MISE EN ACTION.

Soit qu'il connût la tradition à la façon de Van Orley, de Van der Meulen, de H. Brill, d'Oudry, soit qu'il la sût par les paroles que N. Tellier chantait devant lui, toujours est-il que le comte d'Osmond voulut la continuer à La Vénérie.

Dans son livre bien connu, *Les Hommes du Bois*, paru en 1892, le maître veneur consacre le chapitre XVI à M. P.-A. Pichot, témoin oculaire de la légende de Darboulin mise en action par le comte d'Osmond et mise en image par M. Louis Heyraud.

M. P.-A. Pichot écrit, en date du 28 janvier 1912 :

« Je me souviens très bien qu'il y avait une mule harnachée à l'espagnole à l'équipage d'Osmond, et que les paniers contenaient les bottes des piqueurs qu'on leur apportait au rendez-vous avec leur grand uniforme, lorsqu'ils avaient fait le bois le matin en brodequins et en petite tenue.

« Le personnel était très nombreux, et il y avait beaucoup de limiers à l'équipage. Heyraud était un grand ami du comte et avait décoré les panneaux du grand salon de La Vénérie (Nièvre). » (Voir *Revue Britannique : Reliques et Impressions*, février 1889.)

C'est pendant un séjour dans ce château que M. L. Heyraud a fait le croquis paru dans le *Journal des Chasseurs* (15 janvier 1886).

Malheureusement, la reproduction par J. Laurens du sujet intitulé « Darbolin et la mule de l'équipage », n'est accompagnée d'aucun texte explicatif. Le garde, de son vrai nom, s'appelait « Rémon » (*sic*) ; c'est tout ce que le *Journal des Chasseurs* fait connaître (*loc. cit.*, p. 145).

D'après le sujet, le nom de Darbolin se rapporterait à la mule et plutôt au garde bien mis en évidence au premier plan qu'au muletier coiffé à l'espagnole et dont on ne voit que la tête.

Nous ne pouvons trancher la question. L'existence de cette mule n'empêchait pas l'équipage d'avoir à son service une charrette, représentée d'ailleurs dans *Les Hommes des Bois* (p. 317) ; à la page 370 de cet ouvrage, il est dit qu'elle est copiée sur une lithographie de L. Heyraud, publiée dans le *Journal des Chasseurs* de février 1865 :

« C'est une représentation exacte de la charrette de l'équipage rapportant les chiens blessés et le sanglier porté bas par la meute. »

Le nom de Darbolin ne lui est pas appliqué, contrairement à ce qui se passe dans quelques équipages ; il faut donc voir dans la tradition l'idée prédominante du vin, puis par suite celle de la réfection qui en découle et les menus faits qui l'entourent...

CHAPITRE VII

CONCLUSION.

La légende éminemment confuse de Darboulin se rattache donc plus particulièrement à Louis III Darboulin, ancien propriétaire à Fontainebleau, riche marchand de vin qui cessa de fournir la cour en 1727 pour devenir secrétaire du roi en 1728. Son nom a été perpétué dans les mémoires grâce à trois circonstances, dont la première fut le renom de son commerce et le fait de fournir le roi. Louis-Carloman Darboulin, de par sa charge de portemanteau du roi, a certainement dû assister souvent aux chasses de Louis XV. Jean-Potentien Darboulin eut la charge de lieutenant de vénerie dans la maison du comte de Provence, de 1772 à 1784, après avoir ambitionné une place analogue dans la Vénérie du roi.

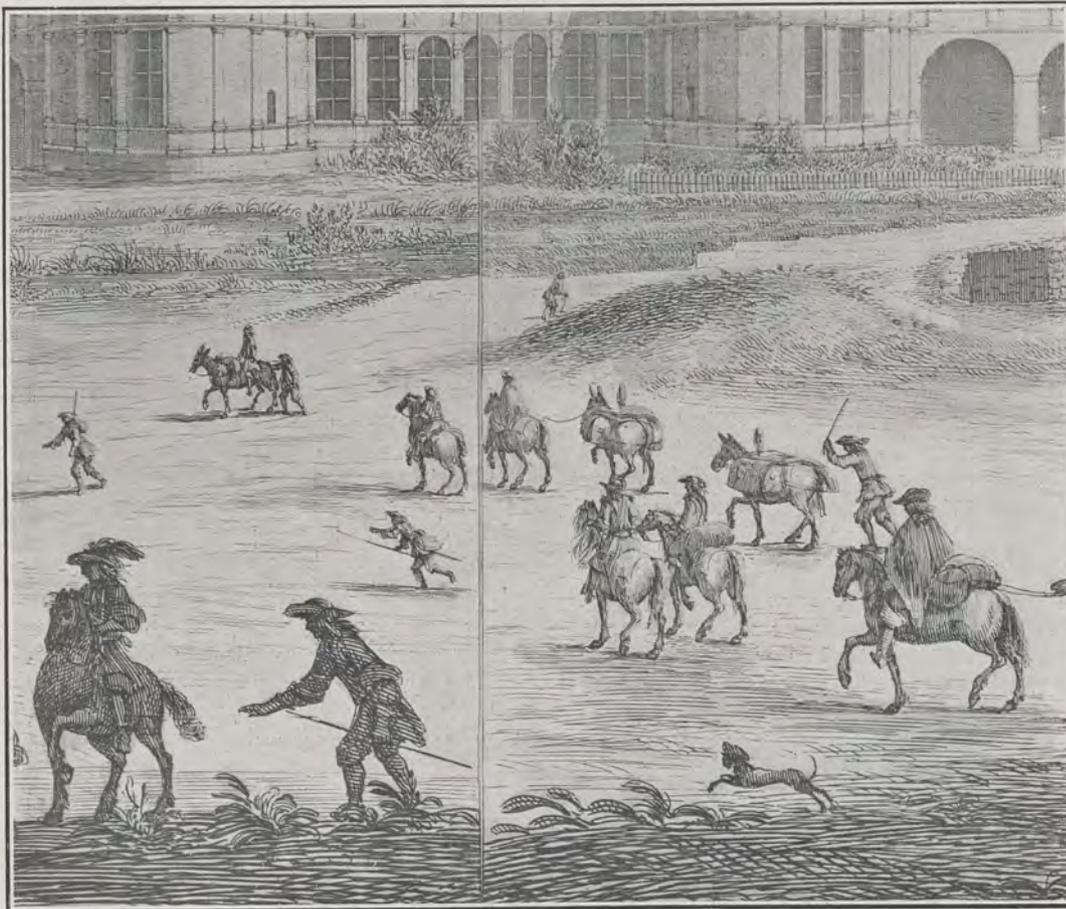


FIG. 16 — PARTIE DE LA GRAVURE DE FILUESTRE
« VEÛE DU CHATEAU DE CHAMBORD », MONTRANT LE COUREUR DE VIN
MONTÉ SUR SON MULET ET SUIVI DE PLUSIEURS MULETS CHARGÉS DE BATS

La confusion s'est établie peu à peu sur le rang social de cette famille, sur la façon dont elle faisait commerce et sur la nature des charges que plusieurs de ses membres ont eues sous l'ancien régime.

La faute au vin qu'il fallait chanter en vers, les Darboulins furent assimilés en plein XIX^e siècle aux conducteurs de sommiers du XVI^e siècle, de par le fait de représentations artistiques connues datant des XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles, le coureur de vin n'étant plus connu.

L'idée du ravitaillement en vin s'accompagna de celle de l'apport des vivres, des trompes et des effets. Avec le temps, la Révolution et la Restauration, le mulot et son équipage a été insensiblement rappelé par un homme conduisant son équipage (une voiture à un cheval), le tout conservant le nom générique entendu sans doute, en tous cas reproduit par E. F. V. et mis en vers par Tellier. C'est ainsi que se présente la Darboulin d'aujourd'hui qu'on ne sonne jamais, vu l'illogisme de la chose.

J.-V. Leroux, le premier, a passé sous silence le nom de la Fontainebleau en 1835, sans que son idée semble pouvoir se justifier. Les paroles composées quelques années après le professeur N. Tellier et chantées par lui partout où on sonnait, ont donc popularisé un Darboulin issu d'un très vague souvenir historique et d'une conception imaginative. Ce Darboulin légendaire-là est un type composé d'un coureur de vin, d'un mercenaire, conducteur d'un équipage de transport pour déjeuner de chasseurs à tir ou de veneurs.

Ce nom est appliqué comme nom propre, comme nom de vénerie, à certains valets de chiens, ou encore simplement comme nom commun à un *homme de peine* (émargeant au livre de comptes du chenil) et à son *équipage* pour « faire le Darboulin ».

C'est dire que la légende s'est inspirée davantage de Louis III Darboulin, ancien propriétaire à Paris et à Fontainebleau, que de Louis-

Carloman, portemanteau, et de Jean-Potentien, Parisien de la rue de Richelieu et châtelain du beau manoir de Montuel.

Si le nom du dernier fournisseur de vin de la Bouche, sous Louis XIV et au début du règne de Louis XV, a été conservé plutôt que celui d'un quelconque des fournisseurs suivants, Jean Lanson,

par exemple, sous ce dernier roi, ou Mériet sous Louis XVI, il faut l'attribuer à la renommée commerciale de ce nom propre et aussi à la confusion faite par les générations d'hommes de vénerie suivantes, entre Louis, Louis-Carloman et Jean-Potentien, une trinité ne faisant à leurs yeux qu'un seul, celui que N. Tellier vit toujours dans les tableaux de trois siècles successifs, XVI^e, XVII^e, XVIII^e, en dépit des dates.

L'opinion du prince de Joinville nous semble avoir jeté un jour particulier sur la question, lorsqu'il a émis l'idée que les hommes de vénerie devaient avoir employé le nom de Darboulin en se comparant eux-mêmes

au roi. Ils connaissent fort bien cette source-là pour y avoir déjà puisé au moyen âge, les termes écuyer, page, valet, etc., auxquels ils ont donné le sens que l'on sait. L'examen du tableau composé par Oudry, en 1728, est en quelque sorte la consécration de cette idée, puisqu'il présente à côté de Louis XV deux écuyers, deux valets et un coureur de vin portant encore sans doute du vin acquis par Darboulin, vin dont la liquidation se réglait de quatre mois en quatre mois dans le courant de cette même année.

Nous avons fait les grands arrières jusqu'à Louis XIV et par delà, les devants jusqu'à nos jours. Les côtés de ce travail, insuffisamment appuyés et documentés, le doivent principalement au fait que la question Darboulin a été par trop en marge de l'histoire de la vénerie dès le début. *De minimis non curat doctus!* (1)

G. DE MAROLLES.



FIG. 17 — LE RIBOULIN

LA DESTRUCTION SPORTIVE DES RATS

UN concours de chiens ratiers vient d'avoir lieu au vélodrome Buffalo sur la patinoire qui s'étend au milieu de la pelouse. Il constituait une nouveauté en ce sens que tout devait se passer en liberté. On sait que, généralement, ce genre d'épreuves a lieu en cage; à Buffalo, au contraire, c'était un véritable coursing de fox-terriers sur rats qui était annoncé. Il promettait d'obtenir le succès le plus brillant aussi bien par le nombre des concurrents engagés que par l'empressement du public à venir se renseigner sur le genre de sport qu'on devait lui offrir en spectacle.

Or, la veille de l'épreuve, le commissariat de police de Neuilly faisait savoir aux organisateurs que la préfecture lui ayant donné des ordres formels, il avait l'intention de s'opposer, même par la force si cela était nécessaire, à l'accomplissement du programme. On sait depuis longtemps que les concours de ce genre sont interdits sous le prétexte ridiculement administratif qu'il est barbare de tuer les animaux... sans besoin. Mais interdits en principe, ils sont tolérés en fait et quand un fonctionnaire grincheux veut à tout prix faire usage du règlement, c'est au plus une simple contravention qu'il inflige au Comité d'organisation.

Cette fois, l'affaire prit une allure plus grave et la décision des autorités fut si catégorique qu'il est urgent de la signaler parce qu'elle laisse la porte ouverte aux mesures les plus arbitraires pouvant nuire considérablement à la cause du sport. Vous pensez bien que les organisateurs rendirent visite au commissaire de police et le mirent au courant des précédents. Ce fonctionnaire qui, tout en n'étant qu'un instrument entre les mains de ses chefs, peut souvent interpréter les ordres qu'on lui donne avec plus ou moins de rigueur, ne voulut rien entendre. Il menaça d'un bataillon d'agents, montrant ainsi que l'intention était très nette d'empêcher le concours. Liberté était laissée toutefois de le donner en réunion privée. Quelle plaisanterie! Si des rats doivent souffrir d'être tués par des chiens, souffriront-ils moins devant trente personnes que devant trois cents ou trois mille? Et puis, qu'est-ce que c'est que ce prétexte imbécile qu'il est barbare d'exterminer les animaux *sans raison*? Mais le rat n'est-il pas l'animal le plus nuisible aux agglomérations, celui qui commet les dégâts les plus considérables, dont pas un habitant de Paris n'ait pas eu encore

(1) *Errata.* — Page 652, *Iris* soyez fidèle et non *gris* soyez fidèle; page 671, le renvoi 1 ne se rapporte pas au tableau de C. Van Loo; page 669, lire *Latone*, édition 1734 et non 1794.

à ne pas se plaindre, qui ravage les caves, les usines, les ateliers, les garages d'automobiles, souvent les appartements ? N'y a-t-il pas là une raison majeure, mille raisons toutes plus excellentes les unes que les autres pour lui vouer une haine mortelle ? Et à l'heure où l'on cherche par tous les encouragements possibles le moyen d'en débarrasser la ville de Paris, comment la Préfecture de police peut-elle interdire une manifestation destinée justement à mettre en valeur et à développer les qualités du chien qui est l'ennemi le plus acharné du rat ?

Au fait, pourquoi deux mesures ? Le Coursing, le tir aux pigeons, sont-ils interdits ? Je me trompe peut-être, mais je crois que jamais le Greyhound-Club de France ou le Tir aux Pigeons du Bois de Boulogne n'ont été inquiétés à l'occasion du sport qu'ils pratiquent. La Préfecture de police, en tout cas, ne les a jamais obligés à fermer leurs portes ; au Tremblay, les tourni-

quets fonctionnent toujours et l'Administration userait-elle de la même rigueur vis-à-vis de ces clubs sportifs, je serais le premier à m'élever contre elle aussi énergiquement que je le fais aujourd'hui.

Et quand j'aurai dit que la Société protectrice des animaux avait délégué un de ses agents à Buffalo pour protester contre la mise à mort des rats, j'aurai mis tous les gens sages du côté des organisateurs ; la Société, inutile et incapable, protégeant les rats et laissant crever les chiens dans les appareils de la fourrière, ne joue-t-elle pas un rôle lamentable ?

**

Le concours eut donc lieu le matin, toutes portes closes, et devant une cinquantaine d'invités seulement. Hâtons-nous de dire qu'il a obtenu le plus vif succès et que pas une âme sensible n'a été émue par « l'horreur » du spectacle offert. Il a, en outre, atteint le but pour lequel il était institué en montrant que le chien est parfaitement capable de

découvrir, de poursuivre, d'atteindre et de mettre à mort le rat dans n'importe quelle circonstance, en n'importe quel endroit et à n'importe quelle distance. Mais pour cela il fallait qu'il eût lieu en liberté, c'est-à-dire dans des conditions se rapprochant le plus près possible de celles de la réalité.

Car on reproche justement aux concours en cage d'enlever aux rats leurs moyens de défense et par conséquent d'empêcher les chiens de montrer toute l'étendue de leurs qualités naturelles. Il est certain que sur une superficie qui n'atteint pas 4 mètres carrés le rat ne

peut gagner le chien à la course ou ruser d'une façon quelconque. Il se heurte au grillage et c'est tout. Immédiatement pris par le chien, ce dernier n'a pas prouvé grand-chose, si ce n'est toutefois la vigueur de son coup de dent.

C'est analogue aux concours de fox-terriers sur renards au terrier artificiel. Ils ne prouvent absolument rien ; au moins ils ne prouvent pas que le chien le meilleur au terrier artificiel sera même passable au terrier naturel. Il en est qui deviennent des spécialistes de la boîte, y entrent... courageusement, y font un bruit de tous les diables et qui, amenés au bord du trou, non seulement refusent abso-

lument d'y descendre, mais encore sont absolument incapables de donner la moindre indication quant à la présence ou non du renard ou du blaireau.

La même chose se passe dans les concours de ratiers en cage. Il y a également des spécialistes qui retournent aussitôt le pot de fleurs, démolissent la boîte à cigares et qui sont incapables de

prendre un rat à la course dans un grenier. Il fallait donc trouver quelque chose qui fût plus logique, plus naturel et aussi plus probant. La façon de procéder à Buffalo semble devoir donner d'excellents résultats.

Afin de juger de la puissance du nez du chien, il a bien fallu éparpiller sur la piste quelques pots de fleurs avec un rat sous l'un d'eux ; afin de juger de son ardeur, il a bien fallu conserver la boîte à cigares ; mais ce furent là des épreuves éliminatoires sans grande importance.

La partie la plus caractéristique fut le coursing parce que c'est à la course que le chien ratier se montre, dans la réalité, le plus utile. Quand il a

surpris un rat traînant dans une cave, il est indispensable qu'il le rattrape avant qu'un trou lui offre une chance de salut ou qu'une caisse, un tonneau, des planches, un objet quelconque lui permette de se dissimuler et de narguer son ennemi. En supposant que le



LES DEUX ADVERSAIRES EN PRÉSENCE



LE DÉPART DU RAT

chien parvienne jusqu'à la cachette du rat, ce n'est jamais au ferme qu'il le tiendra, il n'y a pas d'accul dans la chasse au rat. Ce dernier saute et s'échappe, le chien doit arrêter sa fuite en luttant de vitesse.

La course est donc un point excessivement important dans la destruction sportive des rats. C'est elle que nous avons tenté de mettre en relief à Buffalo. Voici comment on procéda. La patinoire qui s'étend au milieu du vélodrome a environ cent mètres de long sur trente mètres de large, c'est-à-dire à peu près trois mille mètres de superficie, beaucoup plus d'espace donc qu'il n'en faut pour que rats et chiens aient tous leurs mouvements libres et puissent s'employer au mieux de leur effort. Au reste, cette patinoire est entourée d'une pelouse qui double presque la surface du terrain libre et qui forme ainsi terrain varié.

Le rat est lâché au milieu de la piste afin qu'il puisse prendre son parti où il voudra, tout est libre autour de lui, rien ne peut arrêter son élan. Le chien est maintenu à quarante mètres de là, c'est-à-dire à belle distance, mais de façon à ce qu'il voie le rat depuis le moment où ce dernier est lâché jusqu'à celui où on le lâchera lui-même. Cela n'a lieu que lorsque le rat, s'étant rendu compte du terrain, prend son plein galop. Le chien bondit alors sur lui à une vitesse folle, le rejoint et s'apprête à le saisir, mais le rat malin lui échappe, fait un saut de côté, repart, est rejoint et recommence. On assiste alors à toutes les émotions du coursing avec l'angle, le crochet, etc.; tous les cas ou presque qui peuvent se présenter se retrouvent aussi passionnants. Enfin le rat, saisi aux reins, est tué net d'un seul coup de dent.

Parfois, grâce à l'habileté du chien, la lutte est encore plus rapide; elle se réduit en une simple course en ligne droite. En trois bonds le rat est gagné de vitesse; il n'a même pas le temps de se défendre, comme on n'a même pas le temps de le voir mourir.

Il est certain que dans ces conditions le chien peut donner toute la mesure de sa valeur, il lui faut faire preuve de rapidité dans la course, de sûreté dans le coup d'œil et de décision dans la prise, seules qualités à améliorer chez lui.

Parmi les concurrents de cette première journée, les meilleurs furent : Boum, à M. Gustave Zopf; Folette, à M. Jules Herté; Polo,

à Mme Belin; Boby, à M. Stadelman; Nip, à M. Hildebrand, et Chocky, à M. Coquelle.

★★

Le programme de la réunion comportait aussi des courses de terriers et de chiens de luxe en ligne droite. Elles eurent lieu pour la

joie des spectateurs. On aurait tort de croire qu'à faire courir ces petits yorkshire terriers, ces toutous de Poméranie ou ces toy spaniels, il y a un simple jeu. L'idée est plus haute. Il s'agit de montrer que tout en étant des chiens de luxe, c'est-à-dire de petits animaux entretenus à grands frais comme compagnons ou comme parures, ils n'en sont pas moins vivants et vigoureux. Il s'agit de lutter contre la croyance qui veut qu'ils soient constamment endormis sur les coussins d'un salon, incapables de marcher ou même de se mouvoir. Les courses qui ont lieu chaque année à Monte-Carlo et à Aix-les-Bains ont aussi leur rôle dans l'amélioration des races de chiens de luxe. On ne saurait comment, en même temps qu'elles

font l'amusement du public, elles contribuent à faire de ces petites bêtes des êtres vifs et bien portants, des chiens, enfin, qui sont des chiens.

Jacques LUSSIGNY.



LA MORT DU RAT



LE DÉPART D'UNE COURSE DE TERRIERS EN LIGNE DROITE

Le Retriever Club organise le 26 novembre prochain, à Millemont, sur les chasses de M. G. Béjot (station de Garancières-la-Queue), un concours de Retrievers qui semble devoir remporter un complet succès.

Les engagements, 30 francs pour les membres du club, 50 francs pour les propriétaires ne faisant pas partie du Retriever Club, seront clos le 18 novembre prochain chez M. Bert, 38, rue des Mathurins.

Les récompenses seront les suivantes : 1^{er} prix, 40 % des engagements ; 2^e prix, 30 % ; 3^e prix, 20 % ; 4^e prix, 10 %.

De plus 50 francs, offerts par M. Louis Tabourier, au professionnel, dresseur ou garde, qui aura présenté le retriever le mieux mis, et 50 francs, offerts par M. Louis Tabourier, au naisseur français du premier retriever classé ou mentionné.

YACHTING ET MARINE

Le Yachting à Constantinople

DES régates à Constantinople, au moment où les Balkans sont en feu, sont presque un anachronisme et la Sublime Porte se préoccupe plutôt de mobiliser ses corps d'armée et de les envoyer sur la frontière que d'assister à des réunions sportives dont ses dirigeants ne se désintéressent déjà que trop en temps ordinaire. Mais les hostilités ne datent que d'hier et la manifestation nautique que nos photographies représentent remonte au mois d'août. Or, à cette époque, les Jeunes Turcs ne se doutaient pas ou du moins ne paraissaient pas se douter qu'un conflit était sur le point d'éclater entre la Turquie et les Etats balkaniques.

Je ne veux pas dire, par là, que le yachting soit plus florissant dans le Bosphore qu'au mois de septembre 1910, alors que je lui consacrais une courte étude dans laquelle je faisais ressortir son peu de cohésion, le défaut d'homogénéité des Clubs qui ne peuvent pas arriver à s'entendre et à mettre sur pied une réunion vraiment sportive. Mais les Turcs sont, comme on le sait, d'excellents marins; ils aiment la lutte sous toutes ses formes et savent fort bien se passer des groupements officiels pour organiser des courses qui, bien que fort disparates, n'en attirent pas moins un public toujours friant de ce genre de spectacle.

C'est ainsi que furent données, dans le courant du mois d'août, à Beïcos, sur le Bosphore, des épreuves à la voile et à la rame qui ne présentèrent peut-être pas tout l'intérêt désirable pour les sportsmen, mais qui furent suivies passionnément par les spectateurs que ne préoccupent guère et l'insuffisance de la préparation et le manque d'organisation.

Aucun Club n'y avait pris part et le champ de courses, ainsi qu'on peut s'en rendre compte par l'une de nos photographies, présentait un désordre sans pareil. La police était faite par des canots automobiles dont le nombre restreint ne permettait guère de maintenir l'ordre.

Les yachts à voiles de toutes sortes de types et d'un tonnage va-

riant de 1 à 5 tonneaux, couraient ensemble. On comprend aisément la difficulté qu'éprouvent les organisateurs à établir des handicaps ne laissant prise à aucune critique et les protestations que soulèvent les résultats presque toujours inattendus. Les contestations ne manquent pas dans un pays où il n'existe pas de classes de bateaux bien distinctes; mais on finit toujours par s'arranger.

Les courses à la rame ne sont pas sujettes aux mêmes inconvénients et, au cours de cette journée, on put tout au moins assister à quelques épreuves chaudement disputées, dont les courses d'embarcations de sauvetage qui sont toujours menées avec beaucoup de maestria.

Au début de cette année, le Yacht-Club de San Stefano (Marmara) avait donné des courses de youyou à voiles qui remportèrent également un grand succès auprès du public. Celui-ci prit un plaisir

extrême à suivre les manœuvres savantes des barreaux, cherchant en vain à faire le parcours dans des embarcations dérivant d'une manière effrayante.

Quoi qu'il en soit, ainsi que je le disais il y a deux ans, il est regrettable que les Clubs du Bosphore n'arrivent pas mieux à s'entendre, car ils possèdent, dans leur ensemble, des éléments suffisants pour avoir un yachting prospère. Les amateurs ne manquent pas et nombreux sont ceux qui s'adon-

nent à la croisière lointaine dans des yachts de proportions respectables ou aux excursions de port à port dans des bateaux de dimensions plus modestes, suivant leur situation de fortune.

Avec une flotte de bateaux de plaisance relativement nombreux, recrutée un peu partout, mais principalement en Angleterre, sur un champ de courses aussi merveilleux que le Bosphore, on pourrait obtenir des résultats surprenants si toutes les ressources de la contrée étaient bien canalisées et réglementées. Il n'y faut guère compter, en ce moment du moins, et il se passera encore bien du temps, avec l'état d'anarchie qui domine, pour que l'on arrive dans l'empire ottoman à constituer un yachting bien homogène.

Il faudrait que les yachtsmen éclairés qui sont à la tête des sociétés tiennent la main, d'une façon ferme, à ce que les règlements soient rigoureusement observés en toutes circonstances.

Ils n'auraient, du reste, qu'à s'inspirer des exemples qu'ils trouveront un peu partout, dans les différentes contrées d'Europe où le sport nautique est en honneur; mais surtout, et c'est là, je crois, le point primordial, à adopter une jauge unique.

P. R.



LE BASSIN DES RÉGATES DE CONSTANTINOPLE PENDANT LES ÉPREUVES



UNE COURSE DE BATEAUX DE SAUVETAGE

CHOSSES ET AUTRES



Un cheval de 750.000 francs.

M. Chéri-Halbronn, qui était allé en Amérique acheter un lot de race américaine, a terminé ses négociations par l'acquisition de Rock Sand, le fameux cheval de M. Auguste Belmont, qu'il a payé 750.000 fr. C'est un des plus hauts prix qui aient jamais été offerts pour un cheval.



Un nouveau Code de la Route.

Un nouveau Code de la Route va être promulgué d'ici quelque temps par le ministre des Travaux publics.

Sa principale disposition est relative à la conduite des voitures et est applicable à tous les véhicules.

En voici le texte :

ART. 8. — *Conduite des véhicules.* — Tout voiturier ou conducteur doit toujours diriger son attelage et être en état et en position de le guider et de le conduire; il doit se tenir constamment à portée de ses chevaux ou bêtes de trait et ne jamais abandonner les rênes.

Il peut utiliser le milieu ou la partie gauche de la chaussée, mais il lui est formellement interdit de tenir sa droite.

Tout véhicule doit avoir un conducteur; toutefois, deux voitures marchant en convoi pourront dans certains cas n'avoir qu'un seul conducteur.

Ainsi se trouve complètement modifié l'usage établi depuis soixante ans de conduire à droite. C'est la « conduite à gauche » qui a été adoptée par la Commission. Cette indication est complétée par l'article 15 du nouveau projet ainsi conçu :

ART. 15. — *Croisement ou dépassement.* — Les conducteurs de véhicules quelconques, de bêtes de trait, de charge ou de selle ou d'animaux domestiques doivent prendre à gauche, pour croiser ou se laisser dépasser; à droite, pour dépasser.

Le conducteur d'un véhicule ou d'un animal quel-

conque doit se ranger à l'approche de tout autre véhicule ou animal. S'il doit croiser un autre véhicule ou un troupeau d'animaux ou être dépassé par eux, il doit leur laisser libre le plus large espace possible, et en tous cas au moins la moitié de la chaussée.



Un Concours international de lancer.

Le Fishing-Club de France organise, les 24 et 25 novembre prochain, au Vélodrome Buffalo, sous le patronage du Casting-Club de France, un grand Concours international de lancer, dont voici le programme :

Dimanche 24 novembre : matinée, 9 heures. — Epreuve n° 1, lancer du moulinet distance, poids de 40 grammes; épreuve n° 2, lancer du moulinet distance, poids de 15 grammes; épreuve n° 3, lancer du moulinet distance, poids de 7 gr. 5.

Après-midi, 13 heures. — Epreuve n° 4, lancer de moulinet précision, poids de 15 grammes; épreuve n° 5, lancer du moulinet distance, poids de 70 grammes; épreuve n° 6, lancer de moulinet précision, poids de 7 gr. 5.

Lundi 25 novembre : matinée, 9 heures. — Epreuve n° 7, mouche à truite distance (obstacle en arrière); épreuve n° 8, mouche à saumon distance (obstacle en arrière); épreuve n° 9, mouche à truite précision.

Après-midi, 13 heures. — Epreuve n° 10, mouche à truite distance (canne légère); épreuve n° 11, mouche à truite distance; épreuve n° 12, mouche à saumon distance.

Carte d'entrée pour une journée, 2 francs. Carte de concurrents, donnant droit à toutes les épreuves et à l'entrée des deux journées, 20 francs.



L'Exposition de la locomotion aérienne.

La quatrième Exposition internationale de la locomotion aérienne, organisée au Grand Palais des Champs-Élysées, par la Chambre syndicale des Industries aéronautiques avec le concours officiel de l'Aéro-Club de France, est ouverte depuis le 26 octobre dernier et fermera ses portes le 10 novembre prochain.

Bibliographie.

La pisciculture et en particulier l'élevage des salmoules peut constituer une opération très lucrative, mais il ne suffit pas de peupler un étang, un canal avec les espèces convenables pour s'assurer des bénéfices; il faut savoir diriger les élèves et les nourrir économiquement. Dans son nouveau volume, *La Truite domestique*, M. Blanchon, dont les travaux de pisciculture pratique sont bien connus, montre que le défaut initial de la plupart des piscicultures consiste à considérer la truite comme un animal à demi sauvage, une sorte de gibier aquatique auquel il faut donner des conditions d'habitat se rapprochant le plus possible de ceux de l'état de nature.

M. Blanchon nous indique les installations pratiques qui permettent d'exercer une surveillance d'une façon constante, de conduire l'élevage de la truite avec autant de régularité et de succès que celui des animaux de basse-cour. Il nous décrit les meilleurs appareils pour l'incubation des œufs, l'alevinage des jeunes; il résume d'une façon pratique les soins à donner. Il s'étend longuement sur les divers procédés d'alimentation et particulièrement sur les plus économiques.

En un mot, le volume de M. Blanchon est un guide sûr et essentiellement pratique pour tous ceux qui veulent tenter l'élevage de la truite, élevage capable de laisser de beaux bénéfices s'il est bien compris et dirigé.



Le Raphaël-Export n'est pas un vin nouveau, c'est le type de Saint-Raphaël Quinquina rouge que nous livrons à l'exportation, il est plus sec et plus amer que le type français; sa véritable appellation serait *Saint-Raphaël Quinquina Exportation*, mais le nom est interminable et le public qui l'apprécie le demande sous le nom très abrégé de « Raphaël-Export ».



« Comment les Eleveurs et les Veneurs supportent-ils encore les ennuis occasionnés par les animaux indisponibles?... Les Chevaux et les Chiens boiteux n'existent plus pour ceux qui utilisent le TOPIQUE « DECLIE-MONTET »; c'est un service à leur rendre que de le leur faire connaître. »

PETITES ANNONCES

Jument demi-sang alezane, 4 ans 1/2, 1^m58; modèle de selle, se monte et s'attelle, trois bonnes allures, trotte le kilom. facile en 1'40", susceptible d'être entraînée pour cross-countries. Sage, douce, peur de rien. Avec garanties, 1.850 fr. — S'adr. bureau du journal. 271

Charmante ponette baie, 1^m48, prend 5 ans, montée actuellement sur 100 kilos, à été montée par enfant, vite aux trois allures, s'attelle sagement. 1.200 fr. Photographie. — M. F. Balay, Sourcieux, Montrond (Loire). 276

1^o cob irlandais noir rubican, 6 a., 1^m62, belles allures, peut porter fort poids, gros sauteur, s'attelle, prêt à chasser. 3.000 fr.; 2^o irland. alezane, 1^m57, pres du sang, jolies allures, queue longue, mise en dame, prête à chasser. 1.800 fr.; 3^o un hongre bai et un alezan, 9 et 10 ans, bon modèle, queue longue, belles allures et bons sauteurs, 1^m60, prêts à chass. L'un : 750 fr. Ces chevaux, vendus avec garanties, peuvent être essayés sur rendez-vous. — H. Leclerc, 16, av. Victor-Hugo, Boulogne-sur-Seine (téléph. 642.91). 300

Jument alez., 1^m56, 8 a., 1^{re} mention conc. selle Paris; modèle irlandais, très gros memb., saine, adroite, sage, a chassé. — M. de Pontlevoye, Bazoges-en-Pareds (Vendée). 302

Demande, rayon rapproché, 1/4 sang, 6 à 8 ans, ayant du type, des membres, du gros, sûr attelé. — Capitaine de Lagasnerie, Bergerac (Dordogne). 303

1^o « Ma Poule », poulinière pur sang anglais, baie, née en 1900, par Bruce, père des meilleures poulinières françaises, et Maman, par Bagdad, suite d'un superbe poulain bai, par Gallant Fox, fils de Flying Fox et de Miss Langden (demi-sœur d'Hampton). Garantie pleine de Presto II, père de Castagnette V et de nombreux gagnants; 2^o « Biscayenne », p^e alezane, née en 1912

(1^{er} produit), par Presto II et Biscaye, gagnante de 10 courses sur 23, et au total de 12.000 en plat et 9.510 en haies, par Palmiste et Brioche, par Nougat. — E. Barès, Elevage de Mon Loisir à Meillon, par Assat (Basses-Pyrénées). 304

A vendre : ravissante jument de pur sang, née en 1909, taille 1^m56, très bonnes origines, n'a pas couru, sage et allante montée, belles allures, saine et nette, très bien membrée. — S'adr. au capitaine Brault, 8, bd Saint-Jacques, Châlons-sur-Marne. 307

Pour cause de démonte complète: 1^o jument rouanne, 8 ans, en plein service Paris, saine, forte, très sage, peur de rien; 2^o pur sang, 9 ans, très bien mis, doux, sage, beau modèle; 3^o coupé Binder, victoria Mülbacher, caoutchoutés, excellent état; harnais. — Granger, 5, avenue Victor-Hugo, visible pension Bertho, 27 bis, av. d'Antin. 308

1^o Irlandaise baie, très avancée dans sang, 1^m58, 6 ans, queue longue, jolie silhouette, vite, énergique, endurante, prête à chasser, ferait excellente jument d'armes, saine, nette, vendues garanties; 2^o joli cheval syrien, 10 ans, gris, 1^m58, sage, se monte en dame, très adroit, remarquable cheval de chasse, absolument sain et net, vendu avec garanties. 1.300 fr. Essai tant qu'on voudra. — André Morel, la Vènerie, Signy-l'Abbaye (Ardennes). 309

1^o « Mascarille », hongre, bai cerise, 14 ans, 1^m60, sain et net sauf feu ancien aux jarrets, ne nuisant en rien au saut; gagnant de nombreuses coupes et grands prix d'un total de 30.500 fr. depuis 1907, dont 6.072 en 1912. 1^{er} du prix Juigné à Paris, des Dames à Boulogne, et 2^e des Coupes de Lyon, Besançon, Roubaix et Vichy en 1912; 2^o Djali, jument baie cerise, 9 ans, 1^m58, gagnante d'environ 19.500 fr. depuis 1909, dont 13.050 en 1912. 1^{re} en 1912, des Coupes de Paris, Vichy et Vittel. Ces 2 chevaux en parfaite

condition sont aussi bons sur les obstacles de la S. H. F. que sur les obstacles naturels et sont vendus pour cause de cessation de concours, avec toutes les garanties voulues. — Ecrire, Paul Fort, 20, rue de Dammartin, Roubaix. 310

« Gray-Brother », hongre cape de more, 1^m68, 6 ans, exceptionnellement doux et sage, se monte en dame, s'attelle, a chassé en Angleterre, suivi drags sous gros poids. 2.000 fr. — Lieutenant Verhaegen, 3^e rég^t de lanciers, Bruges. 311

1^o Etalon pur sang anglo-arabe, 7 ans, 1^m63, autorisé; 2^o Etalon demi-sang arabe, par pur sang arabe et jument anglo-arabe, 6 ans, 1^m60, autorisé. — Visibles chez Beliard, 37, rue de la Ferme, à Neuilly-sur-Seine. 313

Etalon pur sang anglo-arabe, approuvé avec prime, 6 ans, 1^m58. — Haras de Saint-Laurent par Port-Sainte-Marie (Lot-et-Garonne). 314

Chenil des Baraques. Vente annuelle, Fox poil dur et poil ras; jeunes et adultes, parents primés, parfaits sous terre. — Ch. Lalance, à Montbeliard. 284

A vendre, un basset griffon vendéen, 4 ans, excellent rapprocheur, chasse tout, attaque sanglier. — M. G. Desoutter, à Maison-du-Val, par Noyers (Meuse). 294

Cessation d'élevage : 1^o une belle chienne teckel poil dur, rousse, 15 mois, sujet d'ex-

position; 2^o un chien poil dur, noir et jaune 6 mois, pedigree illustres. — M^{me} de Carayon Talpayrac, Terraqueuse, Calmont (Hte Garonne). 318

Entr^e prop. gag'nomb. cour. 1912, dem. ass. av. p. arg. p^{rs} Midi. — Gould, Caulnes (C. du N.). 298

A vendre, superbe terrain plat et sablonneux, contenance environ 7 hectares, pouvant servir pour haras ou champ d'entraînement, situation magnifique, en bordure ligne de chemin de fer Bordeaux-Espagne, contigu à la halte d'Ondres (10 kilomètres de Bayonne, 40 kil. de Dax). Le terrain est délimité par : 1^o voie de chemin de fer, 2^o canal, 3^o route d'intérêt départemental, 4^o forêt de pins. — Ecrire pour renseignements, J. A., bur. du journal. 299

Selle de dame à vendre, occas. except. état neuf. — M. Arrault, l'Ebeaupinaye, Loches (Indre-et-Loire). 305

M. Germain-Robin, chât. de l'Echassier, Cognac (Charente), recommande son second mécanicien sortant régiment, sobre, sérieux, prudent. 306

Le Gérant : P. JEANNIOT.

Société Générale d'Impression, 21, rue Ganneron, Paris. Un directeur, P. MONOD.

CAMPEADOR
PARFUM ULTRA-PERSISTANT
ED. PINAUD, PARIS

BOITIERIES, TARES MOLLES, FLUXIONS DE POITRINE, ANGINES

des CHEVAUX, CHIENS, BÊTES à CORNES
sont RADICALEMENT GUÉRIES par

TOPIQUE DECLIE-MONTET

PRIX : 4 francs, PHARMACIE DES LOMBARDS

50, rue des Lombards, Paris et dans toutes les Pharmacies